

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGULLERE.

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/01/01 : Procès-Verbal de la séance du 9 Décembre 2021

Madame Lesieur a transmis la demande de complétude suivante concernant son intervention sur le point 4 à l'ordre du jour : Mme Lesieur "*Pourriez-vous nous indiquer le coût salarial mensuel que vous proposez pour ce poste de collaborateur de cabinet ?* ». La réponse de Mme le Maire a été qu'elle ne le connaissait pas encore mais qu'il serait prévu sur le budget 2022. Mme Lesieur : "*Nous voterons contre cette délibération car ce recrutement non essentiel nous apparaît prématuré au regard de la crise sanitaire que nous subissons. Les répercussions financières des arrêts maladie et des remplacements liés au coronavirus se font sentir. A titre d'exemple le CCAS a vu ses charges de personnel progresser de 66 000€ cette année cette situation ne va pas manquer d'impacter également le budget général de la commune. C'est la raison pour laquelle nous invitons à la prudence en matière de recrutements*".

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 du Conseil Municipal sans réserve avec l'ajout de l'intervention ci-avant précisée en page 5.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 10 mars 2022

Le Maire,



Laurence AUSINA